

Décision n° 209/2024  
SC**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE SAINTONGE****Extrait du registre de décisions du Président**

**En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire délégué au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).**

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de stage avec :

- le Lycée des Métiers La Morlette de Cenon (33) et madame JEAN-ZODROS Lylia du 20 mai au 22 juin 2024 à l'Institut des Antilles,
- le Lycée Saint Joseph L'Amandier de Sant Yrieix sur Charente (16) et madame GILBERT Louane du 10 juin au 6 juillet 2024 à l'Institut des Antilles,
- le Lycée Émile Combes de Pons et :
  - o monsieur BERTHELOT Ruddy du 10 juin au 5 juillet 2024 à la déchèterie de Lorignac,
  - o monsieur CHOPIN Timmy du 10 juin au 5 juillet 2024 à la déchèterie de Montendre,
  - o monsieur GIBEAU Clovis du 17 juin au 5 juillet 2024 à la déchèterie de Pons,
  - o monsieur HODEMON Jules du 17 juin au 5 juillet 2024 à la déchèterie de Guitinières,
  - o madame NEZERI Ermina du 17 juin au 5 juillet 2024 à la déchèterie d'Arthenac,
- le Lycée Léonce Vieljeux de La Rochelle et madame HIRIGOYEN Louise du 17 au 28 juin 2024 au service Diététique,
- le Lycée de l'Image et du Son d'Angoulême et madame CHAMPION Loréline du 18 au 22 juin 2024 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,
- le Collège Maurice Chastang de Saint Genis de Saintonge et Madame DUFF-DICK Olivia du 24 au 29 juin 2024 à la Médiathèque de Haute-Saintonge,

Fait à Jonzac,

Le 17 MAI 2024

Le Président  
Claude BELOT**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC CedexPour le Président empêché,  
le Vice-Président,  
M. Jean-Michel RAPITEAU**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**